

[Text]

Does that cover any orders he may issue under proposed Section 3.1(2) at page 4 as well?

Mr. Sinclair: We had an extended discussion on that last night, and I was initially in error. Proposed Section 3.1(2) on page 4—if you follow down to proposed Section 3.1(3), it says:

3.1 Subsections 22.1(2) to (4) apply to directions issued under subsection (2) . . .

Mr. Benjamin: All right. So we do not need to worry about anything yet. We can wait until we get to page 18. I have some other quick points to make.

The Chairman: I have been advised, but I want to hear it from Mrs. Mitchell, that the amendment she was proposing she is not going to propose.

Mrs. Mitchell: Yes, Mr. Chairman. One that we had for page 7 is on the subject of auditing and submitting annual reports to Parliament: We looked at the government amendment and we feel that would be the preferred amendment, so we will not put forward ours.

The Chairman: Okay.

• 1100

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman—and I apologize to Mrs. Mitchell for once again interfering with her movement of the amendment. But notwithstanding the broad discussion we had yesterday on that proposed Section 3.1(2) at page 4, and Mr. Sinclair's assurance that the broad power vested in the hands of the minister would only be used on very rare occasions and as a last resort, and while I take the word of the administrator to be very genuine and sincere, that interpretation clearly is not outlined in that particular clause.

So I just wonder if there is any way its wording might be amended to more accurately reflect what it really does mean. Quite frankly, as I see it there, it does really give power to a minister to interfere in the day-to-day management affairs of the corporation. I know that we have had a lot of discussion here about self-sufficiency and the need to run an efficient port operation but, really, the minister through political pressure could superimpose his will upon any decision which may, in effect, have a bearing on the effective and efficient operation of the corporation. I wonder if there is some way in which that could be more accurately reflected in that particular clause.

The Chairman: Mr. Deniger.

Mr. Deniger: Before Mr. Sinclair answers, I was troubled in the same way. But when I got the assurance from the administrator last night that the minister's orders would be tabled in the House within 15 days, it now seems to me that the safeguard which the former minister is looking for is there. If

[Translation]

paragraphe 1, pour déposer cette directive devant le Parlement.

Est-ce que cela inclut tout arrêté qu'il pourrait rendre aux termes de l'article proposé 3.1(2), à la page 4?

M. Sinclair: Nous en avons beaucoup discuté hier soir, et au départ, j'étais dans l'erreur. L'article proposé 3.1(2), à la page 4—si vous regardez plus loin, à l'article proposé 3.1(3), il est dit:

3.1(3) Les paragraphes 22.1(2) à 4 s'appliquent aux directives données en vertu du paragraphe 2 . . .

M. Benjamin: Très bien. Nous n'avons donc pas encore à nous en préoccuper. Nous pouvons attendre d'être rendus à la page 18. J'ai quelques autres points à faire valoir rapidement.

Le président: On m'a prévenu, mais j'aimerais entendre de la bouche de M^{me} Mitchell qu'elle ne va pas proposer un amendement, comme elle avait l'intention de le faire.

Mme Mitchell: Oui, monsieur le président. L'amendement que nous avons à la page 7 portait sur la vérification et les rapports annuels présentés au Parlement: nous avons examiné l'amendement du gouvernement et nous avons pensé que c'est celui qui aurait la préférence, et donc, nous n'allons pas présenter le nôtre.

Le président: Très bien.

M. Mazankowski: Monsieur le président—et je m'excuse auprès de M^{me} Mitchell pour avoir encore une fois ruiné sa présentation de l'amendement. Toutefois, nonobstant la discussion générale que nous avons tenue hier sur l'article proposé 3.1(2), à la page 4, et l'assurance de M. Sinclair que le pouvoir généralisé placé dans les mains du ministre ne servira qu'à de très rares occasions et en dernier recours, et bien que j'accepte comme très vraie et très sincère la parole de l'administrateur, cette interprétation ne ressort pas clairement de cet article particulier.

Je me demande donc s'il n'y aurait pas moyen d'en modifier le libellé, afin de refléter plus précisément son sens réel. Très franchement, d'après ce que je peux voir là, on confère en réalité au ministre le pouvoir de s'ingérer dans la gestion quotidienne des affaires de la société. Je sais que nous avons beaucoup discuté d'autosuffisance et de la nécessité d'exploiter efficacement les ports, mais en réalité, le ministre, par des pressions politiques, pourrait imposer sa volonté, suite à toute décision, ce qui, en fait, pourrait influencer sur l'exploitation efficace de la société. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'en tenir compte d'une façon plus précise dans cet article particulier.

Le président: Monsieur Deniger.

M. Deniger: Avant que M. Sinclair ne réponde, j'avais les mêmes difficultés. Toutefois, lorsque, hier soir, l'administrateur m'a assuré que les arrêtés du ministre seraient déposés à la Chambre dans les quinze jours, il m'a semblé que cela constituait la sauvegarde que l'ancien ministre recherche ici.